

Message aux représentants du personnel en prévision du CTP des 25 et 26 novembre

Une révision de l'organigramme de la DVSI va être soumise au vote du prochain CTP.

Nous, agents en poste au sein de l'unité Archives de la DVSI, tenons à vous informer que nous avons exprimé notre désaccord auprès de notre direction quant à la modification de cet organigramme.

En effet, un poste d'archiviste est supprimé.

- Il s'agit du poste de responsable du site de Montpellier. Ceci ne va pas simplifier le travail d'une équipe dont l'activité est très fortement liée aux lieux de production documentaire.
- Dans un contexte général de production toujours croissante de documents et de données et de réorganisation de l'administration (fusion, transferts de compétences), les qualifications des techniciens archivistes sont nécessaires pour une bonne gouvernance de l'information et la sauvegarde des archives.
- L'accélération de la dématérialisation fait naître de nouveaux besoins de gestion des archives numériques, et fait courir un risque de perte de mémoire. Pour autant, le flux papier ne diminuera pas de manière significative avant plusieurs années et l'arriéré à traiter est considérable.
- Par la diminution des moyens des Archives régionales (dont l'effectif était déjà insuffisant pour assurer les missions de collecte, de classement et de valorisation), la Région accroît le risque d'une perte de l'information indispensable à son bon fonctionnement et à sa mission de service public. Elle s'expose à des risques juridiques et financiers. Et elle hypothèque la dimension patrimoniale des archives.

L'institution risque donc de ne pas respecter l'obligation légale d'une bonne conservation de ses archives publiques. Ce choix nous paraît aller à contretemps.

Les agents des Archives régionales, sites de Montpellier et Toulouse.
22 novembre 2019